

### **Pôle de réflexion territoriale sur le sport**

---

#### **Séance du 8 avril 2010**



#### **Éléments de synthèse**

---

La Délégation recevait Gilles RETIERE, premier Vice-Président de Nantes métropole, maire de Rezé. Cette rencontre ne présentait pas de caractère officiel dans la mesure où Gilles RETIERE ne venait pas présenter un projet de la Communauté urbaine mais simplement dialoguer avec les membres du Conseil sur les questions sportives qui peuvent faire l'objet d'un débat à l'échelle de l'agglomération.

#### **Objectifs de la rencontre**

---

##### **Recueillir le sentiment de Gilles RETIERE en tant que maire**

Il a mis en œuvre une politique sportive reconnue sur sa commune ; il est confronté au quotidien à la gestion des équipements sportifs, aux attentes des clubs, aux demandes de ses concitoyens. Il était intéressant de l'entendre sur ce point pour qu'il exprime son analyse, ses attentes, ses souhaits, ses projets.

## **Lui demander aussi de réagir aux propositions du Conseil pour un projet sportif à l'échelle intercommunale**

Le Conseil a proposé en 2008 qu'un projet sportif global soit mis en œuvre à l'échelle du bassin de vie des habitants et que la Communauté urbaine en soit le régulateur. Les propositions concernaient plusieurs thèmes :

- le sport et la santé publique : pistes cyclables, réseaux de promenade, parcours-santé...
- le sport et l'éducation : formation des éducateurs, accès des scolaires aux équipements sportifs...
- la santé et le sport de compétition : développement des centres médico-sportifs
- le sport et l'aménagement du territoire : intégration du sport dans les documents d'urbanisme, schéma territorial du sport...
- l'observation de l'évolution des pratiques sportives : rôle de l'AURAN, développement de la recherche universitaire sur le sport...
- la gestion du sport de haut niveau : harmonisation intercommunale, mises aux normes des équipements...
- la réalisation de nouveaux équipements : la priorité aux équipements polyvalents, un équipement-phare polyvalent au Sud-Loire...
- un projet participatif sportif global : capitaliser sur l'expérience des OMS, animer les réseaux d'acteurs, rôle du Conseil de développement...

## **Evoquer avec lui les thèmes qui pourraient faire l'objet d'un débat à l'échelle intercommunale (voire à celle du SCOT ou de l'aire urbaine) et d'éventuelles actions à court et moyen terme**

Sur la base du travail déjà accompli, le Conseil souhaite approfondir sa réflexion mais il veut le faire en établissant un dialogue permanent avec les élus, pour faire œuvre utile. Chacun sait que les collectivités locales connaissent des situations financières tendues et qu'il faut adapter les propositions aux conditions du moment. La réforme territoriale qui s'annonce crée également de grandes incertitudes sur le financement du sport. Cela n'empêche pas d'avoir une vision de long terme et de penser l'avenir. C'est la mission du Conseil.

Dans cet esprit, la réflexion pourrait être approfondie sur quelques thèmes choisis :

- Le développement de la pratique sportive de masse ?
- La gestion de l'élite comme facteur d'attractivité ?
- Une politique globale de santé publique ?
- La question des équipements, et notamment des piscines ?
- Une meilleure observation des pratiques sportives pour un meilleur diagnostic des besoins ?
- Un changement d'échelle territoriale pour l'action ?

## **Les points forts du débat**

---

Gilles RETIERE a tenu, au préalable, à rappeler les principes qui guident son action à la mairie de Rezé en matière de politique sportive :

- un subventionnement des clubs adossé à la présence d'éducateurs diplômés
- le choix de ne pas privilégier un sport par rapport à un autre

- la nécessité d'une gestion équilibrée d'un grand nombre d'équipes de haut niveau
- le plafonnement de la subvention municipale quand l'équipe atteint le niveau professionnel
- le principe selon lequel l'élite doit permettre d'augmenter la participation de la masse.

**Le débat avec les membres du Conseil a été particulièrement riche. De ces échanges ressortent plusieurs éléments forts :**

- Il y a un constat partagé d'un dialogue encore insuffisant entre les élus communaux sur les questions sportives. Il y a nécessité de faire évoluer ce dialogue entre communes, notamment les plus petites. Une première réflexion a commencé sur ce thème entre les communes de Thouaré, Sainte Luce et Mauves
- Il existe un accord général sur la reconnaissance de la pratique sportive comme élément des politiques publiques d'aménagement du territoire
- Le sport touche à l'identité communale, de la même manière que la politique culturelle. Une évolution, à moyen terme, vers une coopération intercommunale devra commencer d'abord par un processus de dialogue et de mutualisation. Cette coordination entre communes ne peut aboutir que si les dirigeants associatifs locaux et fédéraux sont partenaires. Ce processus de mutualisation doit aussi s'accompagner d'une étude sur les emplois qui y sont liés
- Il y a nécessité de ne pas opposer sport de masse et sport de haut niveau et de mieux organiser leurs rapports. Certaines dérives du sport de haut niveau ne doivent pas occulter la nécessaire interaction entre l'élite et la masse
- Les conditions d'exercice du sport, tout particulièrement pour ce qui concerne la pratique du haut niveau, sont de plus en plus exigeantes. Il y a une spécialisation, sportive grandissante. Le rôle de régulation de la Communauté urbaine pourrait d'abord s'exercer sur la répartition des équipements spécialisés et des pratiques sportives à l'échelle des secteurs géographiques et à l'échelle de l'agglomération.
- Le rôle du sport dans une politique de santé publique a besoin d'être sans cesse réaffirmé. La communauté urbaine peut d'ores et déjà y contribuer, dans le cadre de ses compétences actuelles, par la réalisation de petits équipements de proximité, notamment à destination des enfants. À partir du recensement d'un certain nombre d'espaces (délaissés de voirie, "morceaux" d'espace public disponible, la Communauté urbaine dispose d'un levier d'action pour multiplier les occasions de développer, à moindre coût, les dispositifs de proximité qui ne figurent pas toujours dans la nomenclature des installations sportives mais qui concourent au développement de l'activité physique et par conséquent à une meilleure santé de la population
- L'accès général à la pratique d'un ou plusieurs sports a besoin d'être facilité. Cela concerne les déplacements (desserte par les transports publics), l'incitation à la pratique ou l'accueil (comment faire garder un enfant pour faire du sport ?). Cela concerne aussi l'accès des scolaires aux équipements sportifs, de la maternelle au lycée, et la nécessité d'établir un diagnostic territorial de l'ensemble de ces accès. Une forme de "concurrence" entre sport scolaire et sport fédéral peut s'instaurer avec les difficultés d'accès aux équipements le mercredi après-midi par exemple. En revanche, les gymnases sont le plus souvent vides le samedi matin
- Le manque de piscines est important dans l'agglomération et l'impossibilité d'accès de certains scolaires aux équipements pose problème alors que l'apprentissage de la natation est obligatoire. Compte tenu des contraintes financières du moment, des accords entre communes sont à rechercher

- Il y a nécessité de faire "bouger les lignes" à l'intérieur même des clubs pour qu'ils s'interrogent eux-mêmes sur leurs démarches territoriales. Les éventuelles fusions doivent s'accompagner de la mise en œuvre de projets mobilisateurs qui peuvent être à la base d'une nouvelle culture sportive métropolitaine
- Le territoire a besoin d'événements sportifs fédérateurs qui favorisent à la fois l'interdisciplinarité et l'engagement de l'ensemble des acteurs du sport
- La dimension sportive doit être prise en compte dans le fait éducatif en général. À ce titre, elle doit prendre toute sa place dans le projet "d'école de la deuxième chance"
- Le sport, à travers des disciplines à fort rayonnement, peut aussi être un facteur d'attractivité du territoire. Dès lors se pose la question d'un soutien financier au bon niveau (aides directes, sponsoring...) et des complémentarités dans chaque sport. Nantes métropole pourrait se positionner en partenaire sur quelques sports et à un niveau de compétition ayant un rayonnement national.
- Les effets de la réforme territoriale sont à examiner de manière approfondie avant d'envisager une action publique de régulation à l'échelle intercommunale.
- Gilles RETIERE est disponible pour participer à un large débat sur les rapports du sport et de l'intercommunalité qui pourrait être porté par le Conseil de développement.

---

L'ensemble de ces éléments évoqués au cours du débat avec Gilles RETIERE constitue un socle pour une nouvelle réflexion du Conseil de développement sur le sport.

Dans le cadre de la "commande" du Président de la Communauté urbaine au Conseil de développement pour l'élaboration de propositions pour un nouveau projet de territoire, le Conseil pourrait ainsi affiner son approche d'un premier schéma territorial du sport. Cette démarche pourrait s'appuyer sur trois grands axes :

- le développement d'une politique de sport-santé à l'échelle intercommunale
- une nouvelle approche, à l'échelle intercommunale, du sport de haut niveau pour un soutien ciblé et qui participe à la fois à l'attractivité du territoire et au développement induit du sport de masse
- une harmonisation des équipements et de l'approche sportive en général à la bonne échelle territoriale (intercommunalité, aire urbaine, SCOT).